



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB  
Feuille officielle suisse du commerce FOSC  
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC  
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB 29.01.2021

**Date d'échéance prévue:** 29.05.2021

**Numéro de publication:** SB01-0000001752

**Entité de publication**

Office des poursuites du canton de Neuchâtel, Avenue Léopold-Robert 63, 2300 La Chaux-de-Fonds

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Bellevue Immobilien Eins AG

**Débiteur(s):**

Bellevue Immobilien Eins AG  
CHE-335.313.530  
Wiesenstrasse 33  
8952 Schlieren

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

**Immeuble locatif avec 18 appartements et 18 places de parc au Landeron**

**Désignation du bien-fonds à vendre :**

**Bien-fonds 6105 du cadastre de Le Landeron :**

Plan folio 108, Bas des Levées

Jardin (1'062,0 m<sup>2</sup>), habitation N° de construction 204, Chemin de la Petite-Thielle 8 (263,0 m<sup>2</sup>). Surface totale indicative 1'325 m<sup>2</sup>

Estimation cadastrale 2019 : 2'086'000 francs

Estimation de l'expert 2020 : 2'700'000 francs

**Vente aux enchères**

Le 21.05.2021 à 14:00 heure, Grande salle du Tribunal au 2ème étage, avenue Léopold-Robert 10, 2300 La Chaux-de-Fonds

**Indications concernant le dépôt:**

Lieu du dépôt des conditions de vente : Office des poursuites

Vente requise par le(s) créancier(s) gagiste(s). Renseignements auprès de l'Office des poursuites dès le jeudi 25 mars 2021, Av. Léopold-Robert 63, case postale 1204, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032.889.71.50.

Visite le jeudi 29 avril 2021 à 9h00 sur inscription auprès de l'Office des poursuites, Av. Léopold-Robert 63, case postale 1204, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032.889.71.50, pascal.brulhart@ne.ch

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

**Remarques juridiques complémentaires:**

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil (acte de naissance, livret de famille) ou d'un passeport, et pour les sociétés, d'un extrait du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 (LFAIE). A cet effet ils devront se conformer au chiffre 19 des conditions de vente. Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

**Délai de production:** 18.02.2021

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du 03.03.2021

**Point de contact:**

Office des poursuites du canton de Neuchâtel  
Avenue Léopold-Robert 63  
2300 La Chaux-de-Fonds